

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 1184

Est par les présentes donné, par la soussignée, Sophie Plouffe, CPA, CMA, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

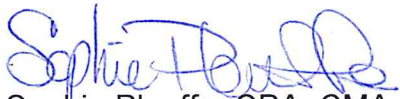
Que le conseil municipal, à sa séance extraordinaire tenue le 28 juin 2016, a adopté le règlement n° 1184, intitulé : « **Amendement au règlement n° SQ-908-03 relatif à la Circulation des camions et des véhicules-outils afin de modifier les articles 3 et 4** ».

La Municipalité a reçu le 25 juillet 2016, l'approbation requise par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, direction Laurentides-Lanaudière à l'effet que le règlement n° 1184 est approuvé, et ce, en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C-24.2).

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 2^e jour
du mois d'août de l'an deux mille seize (2016).



Sophie Plouffe, CPA, CMA,
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe